



**CICR**



**Atelier sur la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur  
l'interdiction des mines antipersonnel en Afrique de l'Ouest**

**Ouagadougou, 28-29 janvier 2004**

**Workshop on the Implementation of the Ottawa Convention on the  
Prohibition of Anti-personnel Mines in West Africa**

**Ouagadougou, 28-29 January 2004**

**Rapport**

## Table des matières / Table of Contents

|                                                                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION</b>                                                                                                                                       | <b>3</b>  |
| <b>II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE</b>                                                                                                                             | <b>3</b>  |
| <b>III. SYNTHÈSE DES TRAVAUX</b>                                                                                                                             | <b>3</b>  |
| 1. La situation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel                                                                         | 3         |
| 2. Les rapports de transparence en vertu de l'article 7 de la Convention                                                                                     | 5         |
| 3. Sessions en groupe de travail                                                                                                                             | 6         |
| Groupe de travail I : La destruction des stocks (article 4 de la Convention)                                                                                 | 6         |
| Groupe de travail II : La prévention et la répression des violations (article 9 de la Convention)                                                            | 7         |
| Groupe de travail III : Le déminage humanitaire                                                                                                              | 8         |
| Groupe de travail IV : L'assistance aux victimes et la sensibilisation au danger des mines                                                                   | 9         |
| 4. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines: les perspectives de la Conférence d'Examen de 2004                                                         | 9         |
| <b>IV. ANNEXES</b>                                                                                                                                           | <b>12</b> |
| 1. Discours d'ouverture / Opening Statements                                                                                                                 | 12        |
| Observations par le Général Major CA Okae (retraité), Directeur de la Défense et de la Sécurité                                                              | 12        |
| Opening Remarks by Major General CA Okae (Rtd), Director Defence and Security                                                                                | 13        |
| Allocution de M. Thierry Grobet, Délégué régional adjoint du Comité international de la Croix-Rouge                                                          | 14        |
| Statement of Mr. Thierry Grobet, Deputy Regional Delegate of the International Committee of the Red Cross                                                    | 15        |
| Allocution de S.E. M. l'Ambassadeur Gérard Chesnel, Ambassadeur de France pour l'Action pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines antipersonnel | 16        |
| 2. Programme / Program                                                                                                                                       | 17        |
| Programme de l'Atelier                                                                                                                                       | 17        |
| Program of the Workshop                                                                                                                                      | 21        |

## **I. Introduction**

Les 28 et 29 janvier 2004, au Centre des congrès Ouaga 2000 de Ouagadougou, s'est tenu un *Atelier régional sur la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*. Cet atelier, placé sous les auspices de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), était co-organisé par le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Cet atelier était le premier d'une série d'événements régionaux et sous-régionaux, se déroulant sur le continent africain et ailleurs dans le monde prévus en 2004, portant sur l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa et préparant le terrain pour la première Conférence d'Examen de la Convention d'Ottawa prévue à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004.

L'atelier avait pour principaux objectifs de :

1. Faire le bilan de la mise en oeuvre de la Convention dans tous ses aspects dans la sous-région, tant par les pays qui ont des zones minées sur leur territoire ou sous leur contrôle que par ceux qui ne sont pas directement affectés par les mines.
2. Identifier les étapes qui restent à franchir pour éliminer totalement les mines antipersonnel d'Afrique de l'Ouest.
3. Identifier des éléments pour une position commune ouest-africaine, qui pourrait mener au développement d'une position commune africaine à la Conférence d'Examen.

Seize États étaient représentés à l'atelier : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo. Ont également pris part des représentants de la CEDEAO, du Canada, de la France et de la Belgique, ainsi que des représentants du CICR, de la Campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL), de Handicap International et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

## **II. Cérémonie d'ouverture**

Elle a été marquée par des allocutions prononcées par: Major Général Charles Okae, représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO; M. Thierry Grobet, Délégué régional adjoint du CICR; M. Andrew Shore, Coordonnateur de l'Équipe d'action contre les mines du Ministère des Affaires étrangères du Canada; et Son Excellence M. Gérard Chesnel, Ambassadeur de France au déminage et à l'assistance aux victimes de mines antipersonnel. Le discours d'ouverture a été prononcé par Son Excellence M. Youssouf Ouedraogo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso.

## **III. Synthèse des travaux**

### **1. La situation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel**

*Présidence :*

*Major Général Charles Okae, représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO*

*Conférenciers :*

*Mme Kathleen Lawand, Unité Armes-Mines, CICR*

*M. Boubine Touré, Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL)*

*Rapporteurs :*

*M. Abdou Latif Mbacké, CICR*

*Mme Malam Saadatou, CICR*

*M. Sifana Ibsèn Koné, Ministère des affaires étrangères, Burkina Faso*

La première séance plénière, présidée par le Major Général Charles Okae, représentant du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, a débuté avec les communications successives de Mme Kathleen Lawand, conseiller juridique au sein de l'Unité Armes-Mines du CICR et de M. Boubine Touré, représentant de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL).

La présentation de Madame K. Lawand a donné une vue d'ensemble de la Convention d'Ottawa, notamment en abordant les objectifs la Convention, son champ d'application et les obligations qu'elle impose aux États parties. La Convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999 et, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 141 États y sont parties dont tous les États d'Afrique de l'Ouest et la quasi totalité des États de l'Afrique subsaharienne (seules l'Éthiopie et la Somalie n'ont pas encore ratifié ou adhéré à la Convention). La Convention d'Ottawa vise l'élimination totale et complète des mines antipersonnel. En tentant notamment de répondre aux conséquences humanitaires de l'utilisation des mines antipersonnel, la Convention d'Ottawa est beaucoup plus qu'un traité de désarmement, elle s'inscrit dans le champ du droit international humanitaire de par les mesures qu'elle exige telles que la destruction, le déminage, la destruction des stocks, la sensibilisation et l'assistance aux victimes. Elle a conclu son intervention rappelant les mécanismes de mise en oeuvre prévus par la Convention tels que les rapports de transparence et la procédure d'éclaircissement, de même que les mécanismes informels développés par les États parties, notamment les comités permanents, l'Unité d'appui à la mise en oeuvre établi par le GICHD et les groupes de contact sur l'universalisation, la mobilisation des ressources et sur l'article 7.

La seconde communication par Monsieur Boubine Touré, a permis de faire un tour d'horizon de l'état des lieux de la Convention d'Ottawa en Afrique de l'Ouest et au Tchad. Sur la base des informations figurant dans le Rapport 2003 de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel ICBL et de l'Observatoire des mines, M. Touré a indiqué qu'en matière de participation, tous les États ouest africains sont parties à la Convention d'Ottawa. S'agissant de la disponibilité des stocks, deux États (Tchad et Mali) ont procédé à la destruction totale de leurs stocks alors que sept États déclarent officiellement ne pas disposer de stocks de mines (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Niger, Sénégal, Togo). Aucune information officielle sur l'existence ou l'absence de stocks dans six États de la sous-région n'est actuellement disponible (Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Nigeria et Sierra Leone), ceux-ci n'ayant pas encore soumis leur rapport initial de transparence en vertu de l'article 7. Quant à l'adoption des mesures législatives et réglementaires de mise en oeuvre prévues à l'article 9 de la Convention, les résultats sont bien maigres pour l'heure. Seuls le Burkina Faso et le Mali ont adopté de telles mesures. Les perspectives sont cependant encourageantes puisque plusieurs États se sont inscrits dans une dynamique d'adaptation de leurs législations nationales.

Des progrès en matière de déminage (Tchad, Guinée-Bissau et Mauritanie) et de sensibilisation au danger des mines (Mauritanie, Sénégal, Tchad) ont été également enregistrés. Néanmoins, la question des mines antipersonnel reste une préoccupation humanitaire importante dans certains pays, notamment en Guinée-Bissau, au Libéria, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Sénégal. L'assistance aux victimes de mines, a conclu M. Touré, reste inadéquate et insuffisante du fait d'un manque de ressources et d'équipement.

A la suite des communications, des débats riches, ouverts et constructifs ont été engagés. Ce qui a permis aux participants d'échanger leurs points de vue et expériences et d'approfondir la réflexion sur le contenu de l'obligation d'assistance aux victimes, l'interprétation des exceptions prévues à l'article 3 de la Convention, l'accès et la fiabilité des sources d'informations fournies à l'appui des communications, l'état actuel de la production des mines antipersonnel, des programmes de sensibilisation, etc.

## **2. Les rapports de transparence en vertu de l'article 7 de la Convention**

*Présidence :*

*Capitaine Blaise Kiema, Ministère de la Défense du Burkina Faso*

*Conférenciers :*

*M. Paul Huynen, Ministère des Affaires étrangères, Belgique*

*M. Théodore C. Loko, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine, Bénin*

*Rapporteurs :*

*M. Abdou Latif Mbacké, CICR*

*Mme Malam Saadatou, CICR*

*M. Sifana Ibsèn Koné, Ministère des affaires étrangères, Burkina Faso*

La deuxième séance plénière sur les rapports de transparence en vertu de l'article 7 de la Convention a été introduite par M. Paul Huynen, chef du département de non-prolifération et du désarmement au Ministère des Affaires étrangères de la Belgique et par Théodore C. Loko, directeur des affaires juridiques et des droits de l'homme du Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

M. Huynen a présenté les outils et assistance technique pour l'élaboration des rapports. S'agissant des rapports de transparence, il a souligné en premier lieu leur importance en tant que mécanisme pour l'établissement de la confiance entre États parties. Il a aussi mis en relief l'importance de l'article 7 et son contenu. Selon lui, cette disposition est fondamentale car non seulement elle impose des obligations aux États parties, mais aussi permet d'identifier les besoins et l'état d'avancement dans l'application de la Convention et d'en tirer les leçons. Ce sont des instruments de travail nécessaires. Les rapports de transparence sont soumis au Secrétaire Général des Nations-Unies.

La mise en oeuvre de l'article 7 lui-même a connu une percée significative, le taux d'observation des obligations de présentation de rapports passant de 63% en 2001 à 88% en 2003. Soulignant l'importance fondamentale de l'obligation de présenter un rapport annuel conformément aux obligations de l'article 7, M. Huynen a conclu par un appel (« Appel de Ouagadougou ») dans lequel il demande aux États parties de rédiger leurs rapports de fournir des informations dans les formules mise à disposition et de les envoyer dans le délai prévu au Secrétaire général des Nations Unies.

M. Loko a tenu, tout d'abord, par rappeler que le Bénin ne produit pas, ne transfère pas et ne dispose pas de mines antipersonnel par conséquent il dispose pas stock des mines antipersonnel. Tant au long de sa présentation, il a mis l'accent sur deux points principaux : la politique de l'interdiction des mines au Bénin et l'action contre les mines.

Sur le premier point, il a mentionné que le Bénin avait signé la Convention dès le 3 décembre 1997 et déposé ses instruments de ratification le 25 septembre 1998. De plus, une commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel afin d'élaborer un projet de loi d'application du traité d'interdiction avait été mise sur pied. Sur le second point, il s'est appesanti sur deux aspects essentiels : l'action contre les mines de la section opérationnelle du déminage au Bénin et l'établissement d'un centre régional de formation en déminage à Ouidah, financé par la France.

M. Loko a conclu son exposé en justifiant le retard du Bénin dans l'envoi de ses rapports de transparence par les lenteurs administratives liées aux réformes en cours plutôt qu'à une mauvaise volonté politique.

Durant la période de questions/débats qui a suivi les deux exposés, les questions et commentaires ont notamment porté sur :

- l'implication des ministères techniques dans la commission nationale d'élimination des mines antipersonnel dans la rédaction des rapports de transparence ;
- les raisons du retard du Bénin dans l'envoi de ses rapports ;
- le centre de formation en déminage de Ouidah ;
- la nature des obligations des Etats parties en vertu de l'article 7 de la Convention.

### **3. Sessions en groupe de travail**

#### *Groupe de travail I : La destruction des stocks (article 4 de la Convention)*

*Présidence :*

*Brigadier-General J. O. Abdullahi , Ministère de la Défense du Nigeria*

*Conférenciers :*

*M. Andrew Shore, Équipe d'action contre les mines, Ministère des Affaires étrangères du Canada*

*M. Brigadier-général Khamis Ouardougou, Ministère de la Défense du Tchad*

*Rapporteurs :*

*Mme Tonne Sagay, CICR*

*Mme Kathleen Lawand, CICR*

This session was chaired by Brigadier-General J. O. Abdullahi of the Nigerian Ministry of Defence. At the opening of the session, the chairman emphasised that destroying stockpiled landmines before they are put in the ground saves lives, time and money.

Mr. Andrew Shore, Coordinator of the Mine Action Team in the Canadian Department of Foreign Affairs, presented the stockpile destruction requirement under Article 4 of the Convention, gave an overview of the state of play internationally, and emphasised that this obligation is the first real test of compliance with the Convention, since it is the first deadline that States must meet. Article 4 has been a model of compliance, with the vast majority of States Parties having met their deadlines. However, major non-States parties remaining outside of the Convention account for over 200 million stockpiled anti-personnel mines, and in this remains a major challenge to attaining the goal of a mine-free world. In West Africa, there may be approximately 11,000 stockpiled mines not yet destroyed, however this figure is inaccurate, as several States in the region have not yet provided information about this in their Article 7 transparency reports. In terms of international cooperation and assistance for stockpile destruction, Mr. Shore reported that Canada has supported programmes in Mozambique, Uganda, Congo and Chad.

The representative of Chad, Brigadier General Khamis Ouardougou, presented the geographical situation of landmines in his country, and the challenges faced by his country in developing mine action and stockpile destruction programmes. These programmes have been in force since 1998, and stockpile destruction was completed in January 2003, with no mines retained for training in mine action techniques under Article 3. Chad therefore no longer possesses any AP mine stockpiles, although it is not possible to say whether there are any in some parts of the country that remain inaccessible to the authorities.

During questions and debate, Guinea stated that it recently destroyed a stockpile containing light weapons and 3,174 antipersonnel mines, and has records of this act. It stated that it would provide this information in its Article 7 report, which it hopes to submit by April 2004.

Sierra Leone reported it had no stockpiled antipersonnel mines. While it had decided in 2001 to retain 900 anti-personnel mines for training purposes under Article 3, it had since destroyed them, along with 40 anti-vehicle mines. Sierra Leone also stated that it would soon be filing its Article 7 report.

Guinea-Bissau reported that it destroyed around 1,000 mines in 2002, with 3,987 remaining. Although its deadline for stockpile destruction is in 2005, Guinea-Bissau announced it was aiming to destroy its remaining stockpile in time for the 2004 Nairobi Review Conference, subject to financial and technical assistance, which Canada is looking to provide. Guinea-Bissau urged all ECOWAS States, and more generally all African States, to destroy their stockpiled mines before the Nairobi Review Conference.

### *Groupe de travail II : La prévention et la répression des violations (article 9 de la Convention)*

*Présidence :*

*M. Mohamed Nhur Kamara, Ministère des Affaires étrangères, Guinée*

*Conférenciers :*

*M. Richard Desgagné, CICR*

*Mme Ali Bibata Sanou, Ministère des Affaires étrangères, Burkina Faso*

*M. Kanisson Coulibaly, Ministère des Affaires étrangères, Mali*

*Rapporteurs :*

*M. Abdou Latif Mbacké, CICR*

*M. Sifana Ibsèn Koné, Ministère des affaires étrangères, Burkina Faso*

Une série de trois communications a marqué les travaux de ce groupe de travail. La première communication a été faite par le conseiller juridique régional du CICR et portait sur « Les mesures nationales de mise en œuvre de la Convention ». Le communicateur a présenté les principaux éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une loi nationale de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, tel que cela ressort de l'article 9 de ladite Convention. Ces principaux éléments sont :

- les définitions à insérer dans la loi nationale. En effet, celle-ci doit définir la notion de mines antipersonnel, ainsi que tous les éléments constitutifs d'éventuelles infractions dans le cadre de la Convention ;
- la responsabilité pénale individuelle. La législation nationale doit établir les interdictions et prévoir les sanctions appropriées, destinées à faire respecter les interdictions ;
- la législation nationale doit également prévoir des dispositions sur la destruction des stocks, le démarcage ainsi que le déminage ;
- l'élaboration des rapports nationaux conformément à l'article 7 de la Convention ;
- les dispositions concernant les missions d'établissement des faits.

Ces cinq éléments doivent être pris en compte dans toute législation pour permettre une meilleure observation de leurs obligations par les États parties à la Convention.

A la suite de cet exposé général, les deux autres communications ont révélé les expériences pratiques du Burkina Faso et du Mali, les seuls États de la sous-région, à avoir à ce jour adopté une législation spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, conformément à l'article 9 de la Convention.

De la présentation présentée par Mme Sanou, il ressort que le Burkina Faso a adopté un décret interdisant les mines antipersonnel sur son territoire. Ce décret définit les mines

concernées, en reprenant la définition de la Convention, prévoit des sanctions inspirées du Code pénal pour tout contrevenant, et octroie des privilèges et immunités pour les membres des missions d'établissement des faits. Le Burkina Faso, qui est exempt de mines, n'a pas prévu d'institution nationale chargée du suivi de la mise en œuvre de la Convention. Au titre du décret, cette tâche est confiée à la fois aux Ministères chargés de la défense, de la sécurité, de la Justice et des droits humains.

La communication du Mali traduit une législation plus étoffée. Conformément à l'article 9 de la Convention, le Mali a adopté une ordonnance et un décret destiné à mettre en œuvre l'ordonnance. L'ordonnance interdit la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert des mines antipersonnel. Elle fixe également le cadre des visites des missions d'établissement des faits. Des sanctions sont également prévues dans la législation malienne à l'égard des contrevenants aux dispositions de cette législation pour un meilleur suivi de l'application des mesures nationales. Deux commissions ont été créées : une commission nationale chargée d'assurer le suivi de l'application de l'ordonnance, et une Commission nationale pour une interdiction totale des mines antipersonnel.

A l'issue des trois communications, des échanges, questions, observations et remarques ont permis aux experts de partager leurs vues sur des questions diverses intéressant l'échelle des sanctions à adopter, les dispositions préexistantes dans les législations nationales, les projets de loi en cours, les retards dans transmission des rapports, l'obligation de sensibilisation aux dangers des mines, les stocks détenus par les États au titre des exceptions prévues par l'article 3 de la Convention.

### *Groupe de travail III : Le déminage humanitaire*

*Présidence :*

*Lieutenant-colonel Nakaye Thiero, Ministère de la Défense, Mali*

*Conférenciers :*

*S.E.M. Gérard Chesnel, Ministère des Affaires étrangères, France*

*Capitaine Jean-Denis Dardaillon, Centre de formation en déminage de Ouidah*

*Rapporteurs :*

*M. Emmanuel Placca, CICR*

*Mme Ali Bibata Sanou, Ministère des affaires étrangères, Burkina Faso*

Tour à tour, Son Excellence M. Gérard Chesnel, Ambassadeur de France pour l'action pour le Déminage) et Capt. Jean-Denis Dardaillon (Directeur de Stages du CPADD) ont fait des interventions, respectivement, sur la coopération et l'assistance française en matière de déminage humanitaire et sur le mandat et les activités du « Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution » (CPADD).

Dans son Intervention, l'Ambassadeur Chesnel a tenu à faire un bref rappel des dispositions de l'article 6 de la Convention. Il a révélé que la France à travers les Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), finance des projets pluriannuels en matière de déminage de sensibilisation et de formation, notamment en Afrique, « Zone de Solidarité Prioritaire ». Cependant, a-t-il tenu à rappeler, une grande partie de l'action contre les mines menée par la France transite par la Commission Européenne avec une participation française au budget de celle-ci de l'ordre de 17% . L'Ambassadeur Chesnel a conseillé aux pays demandeurs de l'assistance française à travers le mécanisme des FSP, d'exprimer clairement leurs besoins et de les chiffrer avec précision pour en faciliter l'exécution.

Le Capitaine Dardaillon a, pour sa part, présenté les missions du « Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution » (CPADD) établi à Ouidah au Bénin. Celles-ci se résument entre autres :

- à la formation des formateurs au déminage ;
- à une instruction répondant à l'exercice du métier de « démineur » ;
- à la sensibilisation au danger des mines.

A ce jour, 80 stagiaires représentant plus de 15 pays d'Afrique ont participé aux stages du CPADD.

Partageant leurs expériences en matière de déminage, les représentants de la Guinée-Bissau, du Sénégal, du Niger et du Liberia ont fait le point des problèmes rencontrés dans leurs pays respectifs en matière de déminage. Ils ont sollicité l'assistance de la communauté internationale pour la mise en œuvre de leurs programmes de déminage et de sensibilisation. Le Sénégal a déclaré avoir extrait 600 000 mines antipersonnel, et en avoir détruit 300 000.

#### *Groupe de travail IV : L'assistance aux victimes et la sensibilisation au danger des mines*

*Présidence :*

*M. Abdou Aziz Ndiaye, Ministère des Affaires étrangères, Sénégal*

*Conférenciers :*

*Mme Kathleen Lawand, CICR*

*M. Doudou Fall, Handicap International.*

*Rapporteurs :*

*Mme Lydie Ella, CICR*

*M. Lazare Zoungrana, Croix-Rouge burkinabè*

Après avoir donné une idée générale du thème et de ses sous thèmes du groupe de travail, le président de séance a invité tour à tour les communicateurs à faire leurs exposés.

Mme Kathleen Lawand a présenté l'action du Comité International de la Croix Rouge (CICR) en matière d'assistance et de sensibilisation. Elle a d'emblée précisé que cette action s'intégrait dans la politique générale d'assistance aux victimes des conflits armés.

La communication s'est déroulée en deux temps, le premier étant consacré à l'action de prévention contre les dangers des mines antipersonnel et autres munitions non explosées, le second temps décrivant l'action d'assistance aux victimes : une assistance médicale, chirurgicale, psychologique et de réhabilitation. Des programmes ponctuels de réintégration socio-économique existent également.

M. Doudou Fall, le représentant de Handicap international a pour sa part fait l'état des lieux de la situation des mines en Casamance : une zone polluée, des mines posées de manière anarchique, frappant sans discrimination et dont les effets socio-économiques sont désastreux.

Les activités d'assistance d'Handicap International concernent aussi bien la prise en charge médicale que socio-économique. En ce qui concerne la sensibilisation aux dangers des mines, Handicap a procédé à la formation d'agents au niveau des villages et des écoles, en axant son action dans une approche participative.

Lors des débats, d'autres États de la région ont fait cas de la situation de leurs pays. Il s'agit notamment du Tchad, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. Le représentant du Canada est intervenu pour relever la nécessité pour les États infestés d'intégrer la problématique des mines dans leurs politiques de développement ou de lutte contre la pauvreté.

#### **4. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines: les perspectives de la Conférence d'Examen de 2004**

*Présidence :*

*Mme Lydie Ella, CICR*

*Conférenciers :*

*(M. Alexander Kmentt, Ministère des affaires étrangères, Autriche)*

*S.E.M. Gérard Chesnel, Ministère des Affaires étrangères, France*  
*M. Thierry Zang, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique*  
Rapporteurs :  
*Mme Lydie Ella, CICR*  
*M. Lazare Zoungrana, Croix-Rouge burkinabè*

Une première intervention a porté sur les enjeux de la Conférence d'examen de 2004. S.E.M. Gérard Chesnel, Ambassadeur de la France pour l'Action pour le Déminage, a d'abord procédé à la lecture de la communication de M. Alexander Kmentt, Conseiller à la Mission Permanente de l'Autriche auprès des Nations Unies, représentant de S.E.M. l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, Président-désigné de la Conférence d'examen. La communication lue par M. Chesnel portait sur l'état des préparatifs de la Conférence d'examen. Le texte de M. Kmentt précise d'emblée le cadre général de cette Conférence est défini par l'article 12 de la Convention d'Ottawa, toutefois, les États parties ont une marge de manœuvre importante pour définir les objectifs qu'ils veulent atteindre à cette occasion.

En octobre 2003, le Président-désigné a envoyé un document de réflexion aux États parties proposant une manière possible d'organiser la tenue de la Conférence d'examen pour la rendre véritablement efficace. Ce document propose notamment de faire un état des lieux de l'application de la Convention; de préparer un plan d'action global permettant d'atteindre les objectifs de la Convention pour la période 2004-2009; d'adopter une déclaration politique forte qui contienne des engagements politiques et financiers clairs; de décider de la manière la plus efficace d'organiser les réunions des États parties à l'avenir.

Le Président-désigné a organisé une réunion informelle à Genève en décembre dernier et procédé à des consultations. Il en ressort que les attentes des États parties concernent la réalisation des objectifs fondamentaux de la Convention, la nécessité d'aller de l'avant, car, même si la Convention fonctionne, il faut faire plus. Le message de la Conférence d'examen doit donc être un message fort et assurer une prise de conscience publique de la problématique des mines. Pour y parvenir, le processus de préparation est capital et la représentation des délégations à Nairobi doit être du plus haut niveau.

Un groupe d'"amis" du Président-désigné, représentant les différentes régions du monde, a été mis sur pied pour l'aider dans la préparation de la Conférence.

Prenant la parole à son compte, S.E.M. Gérard Chesnel a présenté par la suite les perspectives politiques de la Conférence d'examen. A l'occasion de cet événement, il s'agira en premier lieu pour les États parties de procéder à l'examen de l'efficacité du traité dans le domaine humanitaire. Il sera ainsi question d'évaluer le nombre de victimes avant et après l'adoption de la Convention, son application en fonction des zones géographiques, ce qui est fait en termes de destruction des stocks et de déminage, de réfléchir sur l'efficacité et la flexibilité des délais impartis par la Convention.

En second lieu, il s'agira d'examiner l'efficacité du traité dans son statut général, notamment la question de son universalisation, celle du contrôle de son application, la nécessité de prévoir un plan d'action de mise en oeuvre de la Convention, la question des acteurs non étatiques quant au respect de la Convention. Là encore un appel a été lancé pour une représentation des États parties au plus haut niveau lors de la Conférence de Nairobi.

La deuxième intervention a porté sur le rôle de l'Afrique dans le renforcement de la Convention d'Ottawa, par Thierry Zang, Coordonnateur du Programme de réforme du Secteur de la Sécurité en Afrique au Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le Désarmement en Afrique.

L'Afrique est gravement touchée par les mines antipersonnel avec environ 18 à 30 millions de mines enfouies dans son sol. Sur les 17 pays les plus affectés de la planète, 7

appartiennent au continent africain. Les effets de ces funestes engins causent des dégâts humains et économiques dévastateurs sur le continent. Aussi, l'Afrique a-t-elle pris une part active dans le processus d'adoption de la Convention d'Ottawa. Aujourd'hui, 47 des 141 États parties à la Convention sont des États africains.

Depuis 1999, l'Afrique a oeuvré par des actions diverses et variées pour l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention. C'est sur son sol, à Maputo que s'est tenue la première Assemblée des États parties en 1999. Par la suite, des séminaires divers ont été organisés dans les différentes sous-régions du Continent, sur la question des mines antipersonnel. Les Gouvernements africains, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont réussi à mobiliser de nouvelles ressources en vue de financer divers programmes touchant à la destruction des stocks, au déminage, à l'assistance et à la sensibilisation.

Des avancées considérables ont donc pu être notées au niveau des obligations générales de la Convention: cessation de l'utilisation des mines antipersonnel dans certains pays; destruction totale des stocks dans d'autres; travaux de déminage enclenchés. D'importants efforts ont également été accomplis en matière de diminution du nombre de victimes et d'adoption de législations nationales de mise en oeuvre de la Convention.

Toutefois, on note encore qu'un État africain, l'Égypte, figure parmi les pays producteurs de mines antipersonnel, que 7 États du continent (Égypte, Maroc, Libye, Somalie, Soudan, Éthiopie, Burundi) ne sont pas parties à la Convention, que des programmes d'actions prioritaires sous-régionaux contre les mines antipersonnel ne sont pas encore mis sur pied et que la société civile africaine n'est pas suffisamment impliquée dans la lutte contre ces engins.

## **IV. Annexes**

### **1. Discours d'ouverture / Opening Statements**

*Observations par le Général Major CA Okae (retraité), Directeur de la Défense et de la Sécurité*

Je suis le Général Major Charles OKAE (retraité), Directeur de la Défense et de la Sécurité.

Au nom du Dr Ibn Chambas, Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, absent pour d'autres obligations, je me réjouis de l'insigne honneur d'accueillir aujourd'hui les illustres délégués à cet important atelier du CICR. Le Dr Ibn Chambas aurait bien aimé être ici avec vous aujourd'hui à cet atelier qui traitera d'un sujet des plus actuels, la Convention d'Ottawa relative à l'interdiction des mines antipersonnel.

La CEDEAO se félicite de la ratification du traité par l'ensemble de ses États Membres. Il importe également de rappeler que le 15 février 2001, la CEDEAO et le CICR ont signé un Protocole d'accord en vertu duquel les deux organisations se sont engagées à œuvrer conjointement à la réalisation des objectifs qui leur sont communs. Je me dois d'ajouter également que cet atelier auquel vous avez été tous été conviés n'est qu'un des nombreux forums, quelquefois organisés conjointement par nos organisations, en vue de vous offrir l'occasion d'échanger sur les questions relatives à notre mission, qui vise à assurer la sécurité globale et la protection des droits humains des citoyens en général.

On retiendra avec beaucoup de fierté qu'en février 2001 s'est tenu dans notre sous-région, plus précisément à Bamako au Mali, le Séminaire sur l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique.

Cet atelier vise principalement à vous offrir un autre cadre d'échange de vues sur la Convention, en tenant compte des défis auxquels vous faites face dans sa mise en œuvre et en particulier, dans le but de préparer une position commune pour la sous-région en vue de la première Conférence d'examen de la Convention qui se tiendra à Nairobi au Kenya en novembre - décembre 2004.

Je ne saurais terminer sans saisir l'opportunité qui m'est offerte pour remercier le CICR pour son action dévouée qu'il n'a cessé de mettre au service et à la cause de l'humanité. Il a énormément œuvré à la sensibilisation de la communauté internationale sur les besoins humanitaires des victimes de guerre et de catastrophes naturelles. De même, il a saisi toutes les occasions pour sensibiliser les décideurs politiques sur les questions pressantes, telles que les menaces posées par les mines antipersonnel.

Au nom de la CEDEAO, j'aimerais également exprimer toute ma gratitude aux autorités burkinabè d'avoir bien voulu accueillir cet atelier avec une hospitalité si remarquable.

Je vous exhorte tous à considérer avec beaucoup d'intérêt les objectifs essentiels de cet atelier, et à agir en conséquence comme des ambassadeurs de bonne volonté, responsables de la répercussion des différentes questions qui émergeront pendant vos délibérations. Il est également important de reconnaître que l'ignorance se sera jamais acceptée pour justifier une quelconque violation de l'une ou l'autre disposition de la Convention.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un très bon séjour à Ouagadougou.

Thank you , and Happy New Year.

*Opening Remarks by Major General CA Okae (Rtd), Director Defence and Security*

I am Major General Okae (Rtd), Director Defence and Security, I feel highly honoured to welcome all the distinguished delegates here today to this very important ICRC workshop, on behalf of Dr Ibn Cambas, the Executive Secretary of ECOWAS who is unavoidably absent. He most sincerely wished to be here with you today on the occasion of this workshop on a most auspicious subject, the Ottawa Convention that relates to the prohibition of anti-personnel mines. ECOWAS is proud to observe that it has a 100% record of ratification of the treaty by all its Member States. It is also pertinent to recall that ECOWAS and ICRC on the 15<sup>th</sup> of February 2001 signed a Memorandum of Understanding under which the two organizations pledged to work together for the attainment of common goals shared by our organizations. I must also add that this workshop to which you all have been invited is but one of several fora sometimes jointly organized by our organizations, to provide you with the opportunity of discussing issues pertinent to our tasks of ensuring Global security and protection of the Humanitarian Rights of Citizens in general. It would be recalled with pride that in February 2001, the seminar on Universalization and Implementation of the Ottawa Convention in Africa was held in our sub-region, specifically Bamako, in Mali.

The principal aim of this workshop is to offer you yet another opportunity to share views on the Convention, including the challenges you face in its implementation and in particular, with a view to preparing a common position for the sub-region towards the first Review Conference to be held in Nairobi, Kenya, in November – December 2004 on the Convention.

Before I conclude let me use this opportunity to thank the ICRC for its relentless and selfless service to the cause of humanity. It has in great measure raised the international community's awareness of the humanitarian needs of victims of war and natural disaster. It has also used every opportunity to sensitize policy-makers on these pressing issues, such as the menace of anti-personnel mines.

I would also like to thank the Burkinabe Authorities on behalf of ECOWAS for accepting to host the Workshop with such appreciable hospitality.

I urge you all to take the fundamental objectives of this workshop very seriously, and subsequently act as goodwill Ambassadors responsible for disseminating the various issues that will be raised in the course of your deliberations. Also you need to recognize the fact that ignorance will never be accepted as justification for violating any of the several provisions of the Convention. I thank you for your attention and I wish you all a very pleasant stay in Ouagadougou.

Merci, Bonne Année.

*Allocution de M. Thierry Grobet, Délégué régional adjoint du Comité international de la Croix-Rouge*

*Statement of Mr. Thierry Grobet, Deputy Regional Delegate of the International Committee of the Red Cross*

*Allocution de S.E. M. l'Ambassadeur Gérard Chesnel, Ambassadeur de France pour l'Action pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines antipersonnel*

Mesdames, Messieurs,

La tenue de cet atelier sur la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel en Afrique de l'Ouest est un évènement important.

Elle montre en effet l'engagement des pays d'Afrique de l'Ouest dans la lutte pour le déminage et leur détermination à respecter leurs engagements découlant de la Convention d'Ottawa. Elle manifeste aussi le sérieux avec lequel les pays de la région préparent la Conférence de Nairobi.

## 2. Programme / Program

### *Programme de l'Atelier*

#### **Mardi 27 janvier**

19 :00 *Cocktail de bienvenue*  
Ministère des Affaires étrangères et de la  
Coopération régionale du Burkina Faso

#### **Mercredi 28 janvier**

8:00 – 9:00 *Enregistrement des participants*  
Centre de conférences Ouaga 2000

9:00 **OUVERTURE**

**Allocution du Major Général Charles Okae**

*Directeur de la Défense et de la Sécurité,  
Représentant du Secrétaire exécutif de la  
CEDEAO*

**Allocution de M. Thierry Grobet**

*Délégué régional adjoint du Comité international  
de la Croix-Rouge*

**Allocution de M. Andrew Shore**

*Coordonnateur, Équipe d'action contre les mines,  
Ministère des Affaires étrangères du Canada*

**Allocution de S.E. M. l'Ambassadeur Gérard Chesnel**

*Ambassadeur de France pour l'Action pour le  
démontage et l'assistance aux victimes de mines  
antipersonnel*

**Discours d'ouverture de S.E. M. Youssouf Ouedraogo**

*Ministre des Affaires étrangères et de la  
Coopération régionale du Burkina Faso*

10:15 – 11:15 **SITUATION DE LA CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DES MINES  
ANTIPERSONNEL**

*Sous la présidence de la CEDEAO*

**Vue d'ensemble de la Convention d'Ottawa et des  
mécanismes de sa mise en oeuvre**

*Mme Kathleen Lawand, Unité Mines-Armes, CICR*

**État des lieux de la mise en oeuvre de la Convention  
d'Ottawa en Afrique de l'Ouest**

*M. Boubine Touré, Campagne pour l'interdiction  
des mines antipersonnel (ICBL)*

**Discussion et échanges**

11 :15 – 12:30 **LES RAPPORTS DE TRANSPARENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 7 DE LA CONVENTION**

*Sous la présidence du Burkina Faso*

**Outils et assistance technique pour l'élaboration de  
ces rapports**

*M. Paul Huynen, Chef du Département de non-prolifération et du désarmement, Ministère des Affaires étrangères de la Belgique*

### **État des lieux de la présentation des rapports de transparence en Afrique de l'Ouest**

#### **La présentation des rapports de transparence : l'expérience du Bénin**

*M. Théodore C. Loko, Directeur des Affaires juridiques et des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin*

#### **Discussion et échanges : difficultés encourues, assistance technique disponible**

*Autres délégations, en particulier celles des États qui n'ont pas encore soumis leur rapport initial*

14:00 – 16:30 **SESSIONS EN GROUPE DE TRAVAIL**

- **GROUPE I : LA DESTRUCTION DES STOCKS (ARTICLE 4 DE LA CONVENTION)**

*Sous la présidence du Nigeria*

#### **Coopération et assistance internationale en matière de destruction des stocks**

*M. Andrew Shore, Coordonnateur, Équipe d'action contre les mines, Ministère des Affaires étrangères du Canada*

#### **La destruction des stocks : l'expérience du Tchad**

*Général Khamis Ouardougou, Inspecteur-adjoint de l'Armée de terre, Ministère de la Défense nationale, des Anciens combattants et Victimes de guerre du Tchad*

#### **Discussion et échanges**

*Autres délégations, en particulier celles des États qui ont procédé ou doivent procéder à la destruction de leurs stocks*

- **GROUPE II : LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DES VIOLATIONS (ARTICLE 9 DE LA CONVENTION)**

*Sous la présidence de la Guinée*

#### **Les mesures nationales de mise en oeuvre de la Convention**

*M. Richard Desgagné, Conseiller juridique régional (Services consultatifs), Délégation régionale du CICR (Abidjan)*

#### **L'adoption de mesures nationales de mise en oeuvre : l'expérience du Burkina Faso**

*Mme Ali Bibata Sanou, Juriste, Direction des Affaires juridiques et consulaires, Ministère des Affaires étrangères et la coopération régionale du Burkina Faso*

#### **L'adoption de mesures nationales de mise en oeuvre : l'expérience du Mali**

*Kanisson Coulibaly, Ministère des Affaires étrangères*

## Discussion et échanges

*Autres délégations, en particulier celles des États qui ont n'ont pas encore adopté de textes législatifs ou réglementaires de mise en oeuvre*

16:30-17:30 **PROJECTIONS**

- *Towards Safer Villages*
- *Mines : Certains instants durent une éternité*
- *Angola 2000 : Internally Displaced Persons*
- *Le traité d'Ottawa : vers un monde sans mines antipersonnel*

## Jeudi 29 janvier

8:30 – 11:00 **SESSIONS EN GROUPES DE TRAVAIL**

- **GROUPE III : LE DÉMINAGE HUMANITAIRE**

*Sous la présidence du Mali*

**Coopération et assistance en matière de déminage humanitaire**

*S.E. M. Gérard Chesnel, Ambassadeur pour l'Action pour le Déminage, France*

**Expériences passées en matière de déminage humanitaire**

*Capitaine Jean-Denis Dardaillon, Directeur de stages du CPADD*

**Problèmes, plans, progrès et priorités pour l'assistance au déminage (4Ps)**

*Toutes les délégations, en particulier celles des États qui ont procédé ou doivent procéder au déminage de zones minées sur leur territoire*

- **GROUPE IV : L'ASSISTANCE AUX VICTIMES ET LA SENSIBILISATION AU DANGER DES MINES**

*Sous la présidence du Sénégal*

**Assistance et sensibilisation : État des lieux en Afrique de l'Ouest**

*M. Doudou Fall, Chef de projet PEPAM (Casamance), Handicap International (Sénégal)*

**L'action du CICR en matière d'assistance et de sensibilisation**

*Mme Kathleen Lawand, Unité Mines-Armes, CICR*

**Discussion et échanges**

*Toutes les délégations, en particulier celles des États qui ont mis en place ou doivent mettre en place des programmes d'assistance aux victimes et de sensibilisation*

11:00 – 11:45 **RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL I ET II**

11:45 – 12:30 **RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL III ET IV**

14:00 – 15:00 **LE SOMMET DE NAIROBI POUR UN MONDE SANS MINES : LES PERSPECTIVES DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2004**

*Sous la présidence du CICR*

**Les enjeux de la Conférence d'examen**

*S.E. M. Gérard Chesnel, Ambassadeur pour  
l'Action pour le Déminage, France*

*M. Alexander Kmentt, Conseiller, Mission  
Permanente de l'Autriche auprès des Nations  
Unies, représentant de S.E.M. l'Ambassadeur  
Wolfgang Petritsch, Président-désigné de la  
Conférence d'examen*

**Le rôle de l'Afrique dans le renforcement de la  
Convention d'Ottawa**

*M. Thierry Zang, Coordonnateur du Programme  
de réforme du Secteur de la Sécurité en Afrique,  
Centre régional des Nations Unies pour la paix et  
le désarmement en Afrique*

15:00 – 15:45 **CIRCULATION ET DISCUSSION DU PROJET DE CONCLUSIONS DE L'ATELIER**

16:00 – 16:30 **ADOPTION DES CONCLUSIONS**

*Sous la présidence de la CEDEAO*

17:00 – 18:00 **CLÔTURE**

**Présentation des conclusions de l'Atelier par le Major Général  
Charles Okae**

*Directeur de la Défense et de la Sécurité,  
Représentant du Secrétaire exécutif de la  
CEDEAO*

**Allocution de M. Thierry Grobet**

*Délégué régional adjoint du Comité international  
de la Croix-Rouge*

**Discours de clôture**

*S.E. M. Youssouf Ouedraogo, Ministre des  
Affaires étrangères et de la coopération régionale  
du Burkina Faso*

## Program of the Workshop

### Tuesday 27 January

19 :00 *Welcome Cocktail*  
Ministry of Foreign Affairs and Regional  
Cooperation of Burkina Faso

### Wednesday 28 January

8:00 – 9:00 *Registration of participants*  
Conference Centre Ouaga 2000

9:00 **OPENING**

**Statement of General Charles Okae**

*Director of Defence and Security, Representative  
of the Executive Secretary of ECOWAS*

**Statement of Mr. Thierry Grobet**

*Deputy Regional Delegate of the International  
Committee of the Red Cross*

**Statement of Mr. Andrew Shore**

*Coordinator, Mine Action Team, Department of  
Foreign Affairs and International Trade, Canada*

**Statement of H.E. the Ambassador Gérard Chesnel**

*Ambassador of France for Demining and  
Assistance to Victims of Anti-personnel Mines  
Action*

**Opening Speech H.E. Mr. Youssouf Ouedraogo**

*Minister for Foreign Affairs and Regional  
Cooperation of Burkina Faso*

10:15 – 11:15 **STATE OF PLAY OF THE OTTAWA CONVENTION ON THE PROHIBITION OF ANTI-PERSONNEL MINES**

*Chaired by ECOWAS*

**Overview of the Ottawa Convention and the  
mechanisms for its implementation**

*Ms. Kathleen Lawand, Mines-Arms Unit, ICRC*

**Status of implementation of the Ottawa Convention in  
West Africa**

*M. Boubine Touré, International Campaign to Ban  
Landmines (ICBL)*

**Discussion**

11 :15 – 12:30 **TRANSPARENCY REPORTS PURSUANT TO ARTICLE 7 OF THE CONVENTION**

*Chaired by Burkina Faso*

**Tools and technical assistance available for the  
preparation of these reports**

*Mr. Paul Huynen, Head, Non-Proliferation and  
Disarmament Department, Ministry of Foreign  
Affairs of Belgium*

**State of play in West Africa**

**The experience of Bénin in preparing Article 7 reports**

*Mr. Théodore C. Loko, Director of Legal Affairs and Human Rights, Ministry for Foreign Affairs and African Integration, Bénin*

**Discussion and exchange of experiences: difficulties encountered, technical assistance available**

*Other delegations, in particular those of States that have not yet submitted their initial reports*

14:00 – 16:30 **WORKING GROUP SESSIONS**

• **GROUP I : STOCKPILE DESTRUCTION (ARTICLE 4 OF THE CONVENTION)**

*Chaired by Nigeria*

**International cooperation and assistance for stockpile destruction**

*Mr. Andrew Shore, Coordinator, Mine Action Team, Department of Foreign Affairs and International Trade, Canada*

**Stockpile Destruction: the Chadian experience**

*General Khamis Ouardougou, Deputy-inspectort of the Army, Ministry of National Defence, of War Veterans and of Victims of War, Chad*

**Discussion and exchange of views**

*Other delegations, in particular those that must proceed with their stockpile destruction*

• **GROUP II : PREVENTION AND SUPPRESSION OF VIOLATIONS OF THE CONVENTION**

*Chaired by Guinée*

**National implementation measures**

*Mr. Richard Desgagné, Regional Legal Adviser (Advisory Service), Regional Delegation (Abidjan)*

**The adoption of national implementation measures: the experience of Burkina Faso**

*Ms Ali Bibata Sanou, Jurist, Direction of Legal and Consular Affairs, Ministry of Foreign Affairs and Regional Cooperation, Burkina Faso*

**The adoption of national implementation measures: the experience of Mali**

*Lt-Col. Bakaye Thiéro, Ministry of Defence, Mali*

**Discussion and exchange of views**

*Other delegations, in particular those of States that have not yet adopted legislation or other measures to implement the Ottawa Convention*

16:30-17:30 **FILMS**

- *Towards Safer Villages*
- *Mines : Certains instants durent une éternité*
- *Angola 2000 : Internally Displaced Persons*
- *Le traité d'Ottawa : vers un monde sans mines antipersonnel*

**Thursday 29 January**

8:30 – 11:00 **WORKING GROUP SESSIONS**

• **GROUP III : HUMANITARIAN MINE CLEARANCE**

*Chaired by Mali*

**International cooperation and assistance for mine clearance**

*H.E. Mr. Gérard Chesnel, Ambassador for Mine Action, France*

**Past experiences in humanitarian mine clearance**

*Captain Jean-Denis Dardaillon, Director of Internships, CPADD*

**Problems, Plans, Progress and Priorities for mine clearance assistance (4Ps)**

*All delegations, in particular those of States that have proceeded or must proceed with clearance of mined areas in their territory.*

• **GROUP IV : VICTIM ASSISTANCE AND MINE AWARENESS**

*Chaired by Sénégal*

**Victim assistance and mine awareness: overview and the ICRC's action**

*Mme Kathleen Lawand, Unité Mines-Armes, CICR*

**Assistance and awareness: state of play in West Africa**

*Mr. Doudou Fall, Head of Project PEPAM (Casamance), Handicap International (Sénégal)*

**Discussion and exchange of views**

*All delegations, in particular those that have put into place, or that must put into place programmes for mine awareness and victim assistance*

11:00 – 11:45 **REPORTS OF WORKING GROUPS I AND II**

11:45 – 12:30 **REPORTS OF WORKING GROUPS III AND IV**

14:00 – 15:00 **THE NAIROBI SUMMIT FOR A MINE-FREE WORLD: PERSPECTIVES OF THE 2004 REVIEW CONFERENCE**

*Chaired by the ICRC*

**The stakes of the Review Conference**

*H.E. Mr. Gérard Chesnel, Ambassador for Mine Action, France*

*Mr. Alexander Kmentt, Counsellor, Permanent Mission of Austria to the United Nations, representing H.E. Mr. Ambassador Wolfgang Petritsch, President-Designate of the Review Conference*

**The Role of Africa in Strengthening the Ottawa Convention**

*Mr. Thierry Zang, Coordinator, Programme for  
Security Reform in Africa, United Nations  
Regional Centre for Peace and Disarmament in  
Africa*

15:00 – 15:45 **CIRCULATION AND DISCUSSION OF DRAFT CONCLUSIONS OF THE WORKSHOP**

16:00 – 16:30 **ADOPTION OF THE CONCLUSIONS**

*Chaired by ECOWAS*

17:00 – 18:00 **CLOSING**

**Presentation of the Conclusions by General Charles Okae**

*Director of Defence and Security, Representative  
of the Executive Secretary of ECOWAS*

**Statement of Mr. Thierry Grobet**

*Deputy Regional Delegate of the International  
Committee of the Red Cross*

**Closing Statement**

*H.E. Mr. Youssouf Ouedraogo, Minister of  
Foreign Affairs and Regional Cooperation of  
Burkina Faso*